

L&G Artificial Intelligence UCITS ETF

SUPPLÉMENT DU COMPARTIMENT

N° 32

Un compartiment de Legal & General UCITS ETF Plc, une société d'investissement à capital variable et à responsabilité distincte entre ses Compartiments, constituée à responsabilité limitée en Irlande sous le numéro d'enregistrement 459936.

La Société et les Administrateurs, dont les noms figurent à la page 10 du Prospectus, sont responsables des informations présentées dans le présent Supplément de Fonds et acceptent en conséquence toutes les responsabilités à cet égard. À la connaissance et de l'opinion de la Société et des Administrateurs (qui ont fait tout ce qui était raisonnablement possible pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent document sont conformes à la réalité des faits et n'omettent rien qui soit de nature à en altérer la portée.

Le présent Supplément du Fonds contient des informations sur le L&G Artificial Intelligence UCITS ETF (le « Compartiment »), qui est un compartiment séparé de Legal & General UCITS ETF Plc (la « Société »), société d'investissement à capital variable à compartiments ayant une responsabilité séparée entre ses Compartiments. Le présent Supplément de Fonds fait partie du Prospectus de la Société daté du 20 avril 2020 et de tout autre addenda applicable. Il doit être lu conjointement avec ce Prospectus, dont il fait partie intégrante. Les investisseurs sont également invités à consulter le rapport annuel et les états financiers audités de la Société les plus récents (le cas échéant) et, s'ils sont publiés postérieurement au rapport annuel, les derniers états financiers non audités et rapport semestriels. Les termes en lettres capitales employés et non définis dans le présent Complément ont le sens qui leur est conféré dans le Prospectus. Si vous hésitez quant à l'action à suivre ou quant au contenu du présent Supplément, veuillez consulter votre courtier, banquier, avocat, comptable ou tout autre conseiller professionnel indépendant qui, s'il est établi au Royaume-Uni, est un organisme dûment agréé ou ayant obtenu une dérogation au titre du FSMA.

Les investisseurs potentiels sont invités à tenir compte des facteurs de risque décrits dans le Prospectus et dans le présent Supplément avant d'investir dans ce Fonds. Un placement dans le Fonds implique certains risques et est réservé aux investisseurs qui peuvent assumer le risque de perdre la totalité des capitaux investis.

Le Prospectus contient des informations sur le risque d'investissement, la gestion et l'administration du Fonds, les procédures d'évaluation, de souscription, de rachat et de cession ainsi que le détail des commissions et des frais à acquitter au titre du Fonds. Il doit être lu en regard des informations qui figurent dans le présent Supplément.

Un investissement dans ce Compartiment ne saurait constituer une part substantielle d'un portefeuille de placement et n'est pas adapté à tous les investisseurs.

Ce Supplément de Compartiment est daté du [14 décembre 2021].

OBJECTIF D'INVESTISSEMENT

L'objectif d'investissement du L&G Artificial Intelligence UCITS ETF (le « **Compartiment** ») est de permettre aux investisseurs de s'exposer au secteur des technologies de l'intelligence artificielle.

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Afin de réaliser cet objectif d'investissement, le Fonds cherche à suivre l'indice ROBO Global® Artificial Intelligence (« **l'Indice** »). Le Fonds investira pour ce faire dans un portefeuille d'actions qui se composent, dans la mesure du possible, de titres constitutifs de l'Indice dans des proportions similaires à leur pondération dans l'Indice et il **pourra s'exposer à hauteur de 20 % de sa Valeur liquidative à des actions émises par un même organisme ou y investir directement. Cette limite pourra être relevée à 35 % pour un seul émetteur dans des conditions de marché exceptionnelles, notamment (mais sans s'y limiter) si cet émetteur occupe une position dominante sur le marché.**

Lorsqu'il n'est pas possible ou pratique pour le Fonds d'investir directement dans tous les titres composant l'Indice (comme par exemple, mais sans s'y limiter, si des difficultés devaient être rencontrées, des coûts importants devaient être encourus, si un ou plusieurs titres de l'Indice devenaient temporairement illiquides ou indisponibles, ou en raison de restrictions légales ou de limites réglementaires s'appliquant au Fonds mais non à l'Indice), et/ou si cela respecte l'objectif d'investissement, le Fonds peut également investir dans les actifs suivants, sous les conditions et dans les limites fixées par la Banque centrale :

- des titres de participation de sociétés du secteur des technologies qui n'entrent pas dans la composition de l'Indice, mais dont le profil de risque et de rendement, individuellement ou collectivement, est très proche de celui des titres qui composent l'Indice ou de l'Indice dans son ensemble ;
- des certificats de titres en dépôt concernant soit les titres qui composent l'Indice, soit les titres de participation du type mentionné au point ci-avant ; et
- des instruments financiers dérivés (IFD), à savoir des Swaps de gré à gré « non provisionnés » sur rendement total et des contrats à terme sur actions négociés en bourse, qui peuvent être utilisés à des fins d'investissement (par exemple pour s'exposer à l'Indice et/ou à tout titre qui compose l'Indice) conformément à la section « *Investissements des Compartiments* », à la section « *Modèle de Swap de gré à gré non provisionné* » et à l'Annexe II du Prospectus. Le Fonds a la possibilité d'investir jusqu'à 100 % de sa Valeur liquidative dans des Swaps de gré à gré « non provisionnés » sur rendement total, mais il est peu probable qu'il en fasse usage. Le Fonds n'investira dans des IFD qu'en accord avec la Procédure de gestion du risque (RMP) élaborée par le Gestionnaire d'investissement pour le Fonds et déposée auprès de la Banque centrale.

Le Fonds peut également avoir recours à d'autres techniques liées aux valeurs mobilières, comme des opérations de prise en pension et de mise en pension ainsi que des organismes de placement collectif du marché monétaire à court terme, uniquement à des fins de gestion efficace du portefeuille, conformément à la section intitulée « *Techniques de gestion efficace du portefeuille* » et à l'Annexe II du Prospectus. Le Fonds a la possibilité d'investir jusqu'à 100 % de sa Valeur liquidative dans des opérations de prise en pension et de mise en pension, mais il est peu probable qu'il en fasse usage.

La part maximale de la Valeur liquidative du Fonds pouvant être soumise au prêt de titres est de 45 %. La part de la Valeur liquidative du Compartiment soumise au prêt de titres devrait se situer en 0 % et 45 %.

ÉCART DE SUIVI

L'écart de suivi anticipé et estimé (ex ante) pour le Compartiment dans des conditions de marché normales est de 0,45 % (annualisé). Les investisseurs sont invités à se reporter à la section intitulée « Écart de suivi » du Prospectus.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Fonds fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales. Les caractéristiques promues par le Fonds sont obtenues en suivant un Indice qui exclut les sociétés qui ne respectent pas la politique ESG de ROBO Global, disponible sur <https://www.roboglobal.com/esg-policy/>.

Le Gestionnaire vise à assurer que les émetteurs des investissements dans lesquels le Compartiment est investi suivent les pratiques de bonne gouvernance. Pour y parvenir, il procède comme suit : 1) définition des attentes avec la direction des émetteurs en ce qui concerne les pratiques de bonne gouvernance ; 2) engagement actif auprès des émetteurs ; 3) utilisation de ses droits de vote ; et 4) soutien des dirigeants politiques et des législateurs pour assurer la solidité du cadre et des normes réglementaires. L'engagement actif auprès des émetteurs est utilisé comme un outil moteur de progrès et pour favoriser les changements positifs ; il est mené indépendamment et en collaboration avec les pairs du secteur et les parties prenantes au sens large. Les activités d'engagement se concentrent habituellement sur des questions ESG importantes et spécifiques, et impliquent la formulation d'une stratégie d'engagement sur ces questions, l'objectif étant de suivre et d'examiner la progression des émetteurs pendant ce processus. Des rapports réguliers sur les résultats de l'engagement actif sont disponibles sur demande ou à l'adresse suivante : www.lgim.com.

TAXONOMIE

Si le Fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du SFDR, il ne s'engage actuellement pas à investir dans des « investissements durables » au sens du SFDR. Par conséquent, il faut noter que les investissements sous-jacents de ce Compartiment ne tiennent pas compte des critères de l'UE pour les activités économiques écologiquement durables au sens du règlement (UE) 2020/852 (le « **Règlement Taxonomie** ») et, à ce titre, l'alignement du portefeuille du Compartiment avec le Règlement Taxonomie n'est pas calculé.

DESCRIPTION DE L'INDICE

L'Indice est conçu pour mesurer la performance de certaines entreprises du secteur des technologies de l'intelligence artificielle. Les entreprises incluses dans l'Indice tirent une partie de leurs revenus du secteur de l'intelligence artificielle et sont choisies en fonction de la méthodologie de classification sectorielle ROBO Global®.

A chaque rééquilibrage de l'Indice :

- chaque entreprise incluse dans l'Indice doit avoir fait coter ses actions sur une ou plusieurs places boursières admissibles ;
- chaque entreprise déjà incluse dans l'Indice doit présenter une capitalisation boursière d'au moins 100 millions USD pour rester admissible au sein de l'Indice ;
- chaque entreprise non incluse dans l'Indice doit présenter une capitalisation boursière d'au moins 200 millions USD pour être admissible au sein de l'Indice ;
- chaque entreprise déjà incluse dans l'Indice doit présenter une valeur quotidienne moyenne négociée sur les marchés (moyenne glissante sur trois mois) de 700 000 USD pour rester admissible au sein de l'Indice, sauf si la valeur quotidienne moyenne négociée sur les marchés à la date de rééquilibrage actuelle et à la date de rééquilibrage précédente était inférieure à 850 000 USD, auquel cas l'entreprise concernée est exclue ; et
- chaque entreprise non incluse dans l'Indice doit présenter une valeur quotidienne moyenne négociée sur les marchés (moyenne glissante sur trois mois) de 1 000 000 USD pour être admissible au sein de l'Indice.

Classification sectorielle ROBO Global®

La classification des entreprises du secteur de l'intelligence artificielle et la définition des bourses sur lesquelles ces actions sont identifiées sont effectuées par ROBO Global® LLC.

Les entreprises incluses dans l'Indice tirent une partie de leurs revenus du secteur de l'intelligence artificielle et sont classées dans l'un des sous-secteurs suivants, soit dans la catégorie « Technologies » soit dans la catégorie « Applications et services » :

Technologies :

- Big data/Analytique
- Prestataires de services dématérialisés
- Informatique cognitive
- Réseaux et sécurité
- Semi-conducteurs

Applications et services :

- Processus commerciaux
- Services de conseil
- Consommation
- Commerce en ligne
- Automatisation industrielle
- Santé

De plus amples informations concernant le processus de classification sectorielle sont disponibles dans le document intitulé « *ROBO Global® Industry Classification* » qui, à la date du présent Supplément du Fonds est disponible en cliquant sur l'onglet intitulé « *Industry Classification* » à l'adresse suivante : <http://roboglobal.com/eu-index>.

Sélection des sociétés composant de l'Indice

Toutes les entreprises classées en tant qu'entreprises œuvrant dans le secteur des technologies de l'intelligence artificielle selon la classification sectorielle ROBO Global® reçoivent une note représentant leurs revenus, le niveau de leurs investissements et leur position sur le marché de l'intelligence artificielle, en fonction des recherches menées par ROBO Global® LLC (la « **Note** »). Les sociétés dont la Note est supérieure ou égale à 50 et qui répondent à toutes les autres exigences d'éligibilité telles que définies ci-avant sont éligibles à l'inclusion dans l'Indice.

Pondération dans l'indice

Les titres de l'Indice sont pondérés selon leur Note. La pondération de chaque titre constituant l'Indice est calculée en divisant sa Note par la somme de toutes les Notes disponibles au sein de l'univers éligible.

Fréquence du calcul

L'Indice est un indice *en temps réel* qui est calculé chaque jour ouvrable entre 8h00 (heure de Londres) et 16h30 HNE (heure normale de l'Est). Il est calculé toutes les 15 secondes.

Droit de propriété

ROBO Global® LLC est le propriétaire et le promoteur de l'Indice, et le propriétaire de la marque de commerce « ROBO Global® » actuellement déposée en Europe.

Rendement total net

Les indices de rendement total mesurent la performance du marché, notamment les cours et les revenus issus des versements réguliers en numéraire (dividendes ou restitutions de capital). Ces revenus sont considérés comme réinvestis dans l'Indice et sont donc intégrés à la performance totale de l'Indice. L'Indice est un indice à rendement total *net*, ce qui signifie que les dividendes en numéraire déclarés par les sociétés qui composent l'Indice sont réinvestis dans l'Indice net de prélèvement fiscal aux taux (selon le pays de

domiciliation de la société entrant dans la composition de l'Indice) stipulés dans le tableau « *Taux de prélèvement fiscal* » publié sur : <http://www.solactive.com/news/documents/>.

Fréquence de rééquilibrage

L'Indice est rééquilibré chaque trimestre, le dernier vendredi de mars, juin, septembre et décembre.

Informations complémentaires

Les informations ci-dessus constituent une synthèse des principales caractéristiques de l'Indice et n'ont pas vocation à fournir une description exhaustive. Vous trouverez de plus amples informations sur les critères de sélection des titres, les méthodes de calcul et de rééquilibrage, ainsi que le traitement des opérations sur titres dans les « *Calculation Guidelines* » (*Méthodes de calcul*) pour la série d'indices ROBO Global®, document disponible, à la date du présent Supplément au prospectus du Compartiment, de même que les titres qui composent l'Indice et leur pondération et d'autres documents à caractère informatif, sur : <https://www.solactive.com/Indices/?index=DE000SLA64P8> et <http://roboglobal.com/eu-index>.

	ISIN	Bloomberg	Reuters
Indice ROBO Global® Artificial Intelligence Index	DE000SLA64Q6	Indice THNQTR	.THNQTR

À la date du présent Supplément au prospectus du Compartiment, ROBO Global® LLC n'est pas reconnu à titre d'administrateur d'indices de référence, et ses indices de référence ne figurent pas au registre public tenu par l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF) en vertu du Règlement sur les indices de référence. Les exigences d'enregistrement applicables sont soumises à une période de transition qui reste ouverte à la date du présent Supplément du Compartiment. ROBO Global® LLC devrait déposer une demande de reconnaissance en qualité d'administrateur d'indices ou une demande d'aval de ses indices de référence avant la fin de la période de transition, conformément aux exigences du Règlement sur les indices de référence.

Composition du portefeuille

Le portefeuille d'investissements détenus par le Fonds est disponible quotidiennement sur <http://www.lgimETF.com>.

PROFIL DE L'INVESTISSEUR TYPE

Seuls les Participants agréés peuvent acheter des Actions ETF du Fonds directement auprès de la Société. Tous les autres investisseurs peuvent uniquement acquérir ou acheter ces Actions par le biais du marché secondaire.

Les investisseurs du Fonds sont implicitement des investisseurs avertis qui bénéficient d'un conseil professionnel, comprennent (et peuvent supporter) le risque de perte de leur capital et peuvent tolérer les niveaux de risque inhérents aux marchés des actions internationaux, et notamment aux entreprises œuvrant dans les technologies de l'intelligence artificielle.

GESTION DES RISQUES

L'exposition globale du Fonds, à savoir le surcroît d'exposition et l'effet de levier générés par le Fonds par le biais des IFD, est calculée au moins quotidiennement en appliquant l'approche par les engagements et, en accord avec les exigences de la Banque centrale, elle ne peut en aucun cas dépasser 100 % de la Valeur liquidative du Fonds. Comme l'indique la section « *Politique d'investissement* » ci-dessus, le recours aux IFD par le Fonds constitue un moyen accessoire de la politique d'investissement en tant que méthode alternative pour obtenir une exposition à l'Indice, ou à un ou plusieurs titres composant l'Indice, dans des circonstances où l'investissement dans les titres composant l'Indice n'est pas possible, pratique ou souhaitable. Que l'exposition aux titres sous-jacents composant l'Indice soit obtenue par un investissement direct dans lesdits

titres ou par une exposition à ces titres par le biais d'IFD, la même valeur notionnelle sera appliquée à l'investissement par le Fonds. En conséquence, il n'est pas prévu que le Fonds ait recours à l'effet de levier.

FACTEURS DE RISQUE

Les investisseurs sont invités à consulter la section intitulée « *Facteurs de risque* » et l'annexe II du Prospectus, et à tenir compte de tous les facteurs de risque avant d'investir dans le Compartiment.

1. L'investissement dans le Fonds expose l'investisseur aux risques de marché associés aux fluctuations de l'Indice et de la valeur des titres qui composent l'Indice. La valeur de l'Indice peut augmenter ou diminuer, et la valeur d'un investissement peut fluctuer en conséquence. Les investisseurs peuvent perdre la totalité du capital investi dans le Fonds.
2. Le Fonds investit principalement dans des titres de participation de sociétés dont l'activité est axée sur le secteur des technologies de l'intelligence artificielle et, de ce fait, est particulièrement sensible aux risques liés à aux sociétés de ce type. Parmi les risques, citons notamment les marchés petits et limités pour ces titres, les changements des cycles d'affaires, un ralentissement de la croissance de l'économie mondiale et/ou des progrès technologiques, l'obsolescence rapide et les réglementations. Les titres cotés en bourse des sociétés axées sur les technologies de l'intelligence artificielle peuvent être plus volatils que des titres de sociétés qui ne dépendent pas fortement de la technologie. Les avancées technologiques rapides qui ont une incidence sur les produits d'une société peuvent avoir un impact négatif important sur ses résultats d'exploitation. Les sociétés du secteur des technologies de l'intelligence artificielle peuvent recourir à une combinaison de brevets, de copyrights, de marques déposées et de secrets commerciaux pour établir et protéger leurs droits de propriété sur leurs produits et technologies. Il est impossible de garantir que les mesures prises par ces sociétés pour protéger leurs droits de propriété suffiront pour éviter l'appropriation illégale de leurs technologies ou la mise au point de technologies très similaires ou supérieures par des concurrents.
3. L'Indice est généralement composé d'un panier de titres de sociétés de micro, de petite, de moyenne et de grande capitalisation. Les micro, petites et moyennes capitalisations peuvent devenir plus sensibles aux aléas de la conjoncture que les grandes entreprises mieux établies et peuvent sous-performer d'autres segments du marché ou l'ensemble du marché des actions. Les titres de micro, petites et moyennes capitalisations se caractérisent par un volume d'échanges plus faible, sont souvent plus sensibles à la volatilité du marché et sont sujets à des variations plus grandes et imprévisibles de leurs cours que les grandes capitalisations ou l'ensemble du marché.
4. Le Fonds pourrait acquérir des actions A chinoises si cela est conforme à sa politique d'investissement. Les placements dans les actions A chinoises sont exposés à un éventail de risques (y compris ceux décrits dans le Prospectus principal comme étant associés à des investissements dans des marchés émergents et/ou en Chine continentale), qui peuvent avoir un impact négatif sur la valeur d'un investissement du Fonds ou sur la capacité du Fonds à atteindre son objectif d'investissement.

Tout investissement effectué par le Fonds dans des actions A chinoises sera fait par l'intermédiaire des programmes Stock Connect Shanghai-Hong Kong et Shenzhen-Hong Kong (« Stock Connect »). Stock Connect est un programme lié au négoce et à la compensation de titres visant à offrir un accès mutuel aux marchés boursiers de la République populaire de Chine (« RPC ») et de Hong Kong. Il permet aux investisseurs étrangers, sous réserve du respect de diverses règles et conditions, de négocier certaines actions A chinoises cotées/négociées aux bourses de Shanghai et de Shenzhen.

La négociation via Stock Connect comporte des risques qui lui sont propres, incluant sans s'y limiter : le fait que (i) de telles négociations sont assujetties à des quotas susceptibles d'affecter la capacité du Compartiment à acquérir en temps opportun des actions A chinoises dans lesquelles il a l'intention d'investir afin de réaliser son objectif d'investissement. Le retrait potentiel de titres du programme Stock Connect peut de la même manière avoir un effet négatif sur le Fonds, de même que l'indisponibilité temporaire des actions A chinoises concernées via Stock Connect en raison de suspensions du négoce aux bourses de Shanghai ou de Shenzhen ; et (ii) la participation du Fonds dans des titres acquis via Stock Connect ne sera que « bénéficiaire », l'intérêt juridique étant dévolu à

Hong Kong Securities Clearing Company Limited (« HKSCC ») en tant que détenteur mandataire de ces titres. L'application des droits et intérêts bénéficiaires est actuellement incertaine en vertu de la loi de la RPC et, par conséquent, dans l'éventualité peu probable d'une liquidation de HKSCC, le Fonds pourrait être exposé au risque que les actions A chinoises dans lesquelles il détient une participation soient traitées comme faisant partie du pool général d'actifs susceptibles d'être distribués aux créanciers de HKSCC et non traitées à part au bénéfice exclusif du Fonds.

ACTIONS

À la date du présent Supplément de Fonds, le Fonds ne compte qu'une seule catégorie d'Actions, qui sont des Actions ETF, comme indiqué ci-après. D'autres catégories d'Actions pourront être ajoutées à l'avenir, en conformité avec les exigences de la Banque centrale.

Les Actions peuvent être librement cédées en accord avec les dispositions des Statuts et du Prospectus.

Comme c'est le cas pour toutes les sociétés irlandaises par actions, la Société a l'obligation de tenir un registre des Actionnaires. Les Actions ETF sont détenues par le mandataire du Dépositaire commun (en tant que détenteur inscrit au registre) à titre nominatif. Seule une personne figurant au registre des Actionnaires (c'est-à-dire le mandataire du Dépositaire commun) est considérée comme Actionnaire. La Société n'émet pas de fractions d'Actions. Le Fonds n'émet ni titre de propriété temporaire ni certificat d'Actions (à l'exception du Certificat d'actions global, comme indiqué dans le Prospectus). L'Agent administratif envoie une confirmation de transaction aux Participants agréés.

Catégorie d'Actions	Type de catégorie d'Actions	Montant de souscription/rachat minimum	TER*	Politique de dividendes
ETF de capitalisation en USD	Actions ETF	50 000 Actions	0.49%	S/O

*Exprimé en % annuel de la Valeur liquidative de la catégorie d'Actions.

COTATION DES ACTIONS

À la date du présent Supplément, les catégories d'Actions ETF suivantes ont été admises à la cote des bourses ci-dessous. Des demandes d'admission à la cote d'autres bourses de catégories d'Actions ETF existantes et nouvelles peuvent être ponctuellement déposées.

Catégorie d'Actions	Type de catégorie d'Actions	Bourse de cotation	Devise de cotation	ISIN	Code Bloomberg	Code Reuters
ETF de capitalisation en USD	Actions ETF	Bourse de Londres	dollars US	IE00BK5BCD43	AIAI LN	LGAI.AI.L
		Bourse de Londres	GBX	IE00BK5BCD43	AIAG LN	AIAG.L

PROCEDURES DE NEGOCIATION

Les procédures de souscription et de rachat des Actions sont décrites dans le Prospectus. Les souscriptions et les rachats dans le Fonds peuvent être effectués en numéraire ou *en nature*, sous réserve de l'accord préalable du Gestionnaire ou de son délégué.

Les Actions peuvent être souscrites conformément aux modalités prévues dans la section « *Souscriptions* », qui commence à la page 55 du Prospectus.

Les Actions du Fonds peuvent être rachetées conformément aux modalités prévues dans la section « *Rachats* », qui commence à la page 63 du Prospectus.

Dans le cadre de chaque demande de souscription ou de rachat d'Actions, le Gestionnaire (ou son délégué) est entièrement libre de décider si les Droits et charges sont facturés en tant que somme fixe ou à hauteur d'une somme exactement égale au coût encouru par la Société pour acheter ou vendre les Investissements sous-jacents concernés. Si les Droits et charges sont facturés en tant que somme fixe, cette somme fixe ne saurait dépasser 5 % de la Valeur liquidative des Actions devant être souscrites ou rachetées.

INFORMATIONS SUR LA NEGOCIATION

Devise de base	dollars US
Devise de négociation	La devise de négociation de chaque catégorie d'Actions est la devise dans laquelle les catégories d'Actions sont libellées.
Jour ouvrable	Jour d'ouverture des banques, des marchés et des bourses au Royaume-Uni.
Jour de négociation	Jour de publication de l'Indice et jour où aucun Marché important n'est fermé ou tout Jour ouvrable ponctuellement déterminé par les Administrateurs comme un Jour de négociation du Compartiment (sous réserve d'en aviser préalablement les Actionnaires), à condition qu'il existe au moins un Jour de négociation par quinzaine. Le Promoteur propose un « <i>Calendrier de Jours de négociation</i> » en ligne sur le site http://www.lgimetf.com , où sont publiés en tout temps tous les Jours de négociation prévus du Compartiment. Le Calendrier des Jours de négociation est aussi disponible sur demande auprès du Gestionnaire ou du Promoteur.
Heure limite de négociation	Correspond, à l'égard de tout Jour de négociation, à l'heure limite de réception des demandes de souscription et de rachat d'Actions du Fonds publiée sur le site http://www.lgimetf.com , dont les informations sont actualisées.
Montant de souscription minimum	Veuillez vous reporter au tableau figurant dans la section ci-dessus intitulée « <i>Les Actions</i> ».
Montant de rachat minimum	Veuillez vous reporter au tableau figurant dans la section ci-dessus intitulée « <i>Les Actions</i> ».
Délai de règlement	Le règlement des souscriptions intervient généralement dans les deux Jours ouvrables suivant le Jour de négociation correspondant (sauf décision contraire du Gestionnaire ou de son délégué). Le règlement des rachats intervient généralement dans les trois Jours ouvrables suivant le Jour de négociation correspondant (sauf décision contraire du Gestionnaire ou de son délégué).
Évaluation	L'Heure d'évaluation désigne l'heure à laquelle la valeur de l'Indice est calculée. Les Investissements du Fonds qui sont cotés ou négociés sur un Marché réglementé pour lesquels des cotations sont immédiatement disponibles doivent être évalués au dernier prix de négociation sous réserve des dispositions des Statuts.

TER	<p>Veillez vous reporter au tableau de la section ci-dessus intitulée « <i>Les Actions</i> » pour connaître le TER correspondant à chaque catégorie d'Actions.</p> <p>Les commissions de courtage et les frais exceptionnels ne sont pas comptabilisés dans le TER. Veuillez consulter la section intitulée « <i>Commissions et frais</i> » à la page 72 du Prospectus.</p> <p>Les commissions et frais inhérents à la constitution du Fonds sont à la charge du Gestionnaire.</p>
-----	--

FISCALITÉ

Une description de la fiscalité applicable à la Société et ses investisseurs est exposée au paragraphe « *Fiscalité* » du Prospectus.

Informations sur la fiscalité allemande

La Société veille à ce que le Compartiment conserve le statut de « Compartiment en actions » conformément à l'Article 2, paragraphe 6 et 7 de la loi allemande de 2018 sur les investissements.

Les investisseurs doivent consulter leurs conseillers professionnels pour connaître les conséquences de la conservation du statut de « Fonds en actions » par le Fonds conformément à la loi allemande de 2018 sur les investissements.

À la date du présent Supplément du Fonds, au moins 51 % des actifs du Fonds seront continuellement investis dans des actifs en actions tels que définis dans l'Article 2, paragraphe 8 de la loi allemande de 2018 sur les investissements.

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ RELATIF À L'INDICE

Le Fonds n'est ni parrainé, promu, vendu ou soutenu de quelque manière que ce soit par ROBO Global® LLC ou Solactive AG (les « Parties à l'Indice »). Les Parties à l'Indice n'apportent aucune garantie explicite ou implicite quant aux résultats de l'utilisation de l'Indice et/ou de la marque de l'Indice ou du cours de l'Indice. L'Indice est calculé et publié par Solactive AG. Les Parties à l'Indice s'efforcent de faire en sorte que l'Indice soit correctement calculé. Indépendamment de leurs obligations envers la Société, les Parties à l'Indice ne sont en aucun cas tenues de signaler les erreurs trouvées dans l'Indice à des tiers, dont, sans s'y limiter, les investisseurs et/ou les intermédiaires financiers du Fonds. Ni la publication de l'Indice par Solactive AG ni la cession sous licence de l'Indice ou de la marque de l'Indice par ROBO Global® LLC afin de l'utiliser en lien avec le Compartiment ne constitue une recommandation de la part des Parties de l'Indice d'investir des fonds dans ledit Compartiment, ni ne représente une garantie ou une opinion des Parties de l'Indice concernant tout placement dans ce Compartiment.